



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Schoelcher, le 10 juillet 2018

Le Recteur de l'Académie de la Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Mesdames et Messieurs les IEN du 1^{er} degré
S/C de Monsieur le D.A.A.S.E.N.

Rectorat

CELLULE VIE SCOLAIRE

P.V.S

Objet : Recrutement des Volontaires Service Civique 2018-2019.

Dossier suivi par
Franck DARTIALH

F.D/ML.C n° **ASA**

Téléphone
05.96.52.29.72

Fax
05.96.52.28.58

Mel
Ce.pvs
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher
cedex

Je compte faire du recrutement des Volontaires Service Civique (VSC) un axe important de la politique rectorale à la rentrée prochaine. Aussi, dans le but d'améliorer le recrutement et le fonctionnement des VSC, je vous invite à prendre connaissance de dispositions que je vous demande d'observer scrupuleusement :

- Dès à présent et afin de permettre une intégration rapide des intéressés, les équipes de direction et les circonscriptions sont priées de procéder à la recherche active des personnels susceptibles d'occuper les missions de VSC correspondant à leurs besoins dans leurs territoires. Le Rectorat participera au recrutement en vous soumettant des candidatures.
- Chaque établissement et chaque circonscription constitue en son sein une commission chargée de procéder à l'audition des candidats qu'il aura repérés ou de ceux proposés par le Rectorat.
- Dans chaque établissement, il importe que l'activité des VSC, placés sous la responsabilité du chef d'établissement ou de l'inspecteur de circonscription, respecte scrupuleusement la mission pour laquelle il a été recruté.
- Dans l'optique d'améliorer l'adaptation des VSC à l'univers de l'Éducation nationale, une formation de 6 heures sera dispensée à l'intention de ces personnels.
- Les établissements et les circonscriptions devront remonter chaque trimestre à mes services le bilan trimestriel de l'activité des VSC au moyen d'un formulaire-type d'entretien d'évaluation qui vous sera transmis à la prochaine rentrée scolaire. Les personnels défaillants feront l'objet d'un accompagnement conjoint entre le Rectorat et les établissements ou les circonscriptions.

J'ai chargé un comité technique créé à cet effet de vous fournir les outils et les conseils qui permettront à vos VSC d'assurer la mission pour laquelle ils auront été recrutés. L'adresse service.civique@ac-martinique.fr est à votre disposition pour vous accompagner.

Je compte sur votre implication pour faire rigoureusement appliquer ces mesures dans les établissements placés sous votre responsabilité.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

Antoine KAKOUSKY

Pascal JAN